

Le 31 décembre 2013

JORF n°0302 du 29 décembre 2013

Texte n°54

ARRETE

Arrêté du 26 décembre 2013 pris pour l'application de l'article 4-1 du décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat

NOR: RDFF1330749A

La ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat, notamment son article 4-1,

Arrêtent :

Article 1

La liste des établissements ou groupes d'établissements concernés au titre de l'année 2014 par la dérogation prévue à l'article 4-1 du décret du 6 janvier 2006 susvisé et, pour chacun d'eux, les prestations d'action sociale interministérielle auxquelles les agents publics de l'Etat rémunérés sur leur budget peuvent prétendre sont définis en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

A N N E X E

ÉTABLISSEMENTS ou groupes d'établissements	DISPOSITIFS D'ACTION SOCIALE interministérielle concernées
Les agences régionales de santé.	Aide à l'installation des personnels de l'Etat ; CESU — garde d'enfant 0/6 ans ; chèques-vacances.
Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines en application des articles L. 711-9 et L. 712-8 du code de l'éducation.	Aide à l'installation des personnels de l'Etat ; CESU — garde d'enfant 0/6 ans ; chèques-vacances ; actions mises en œuvre par les sections régionales interministérielles d'action sociale ; dispositifs de réservation interministérielle de logements sociaux et de places en crèches.
Les établissements publics locaux d'enseignement.	Chèques-vacances.
Les centres de ressources, d'expertise et de performance sportives.	Aide à l'installation des personnels de l'Etat ; CESU — garde d'enfant 0/6 ans ; chèques-vacances.
L'Ecole nationale de voile et des sports nautiques.	Aide à l'installation des personnels de l'Etat ; CESU — garde d'enfant 0/6 ans ; chèques-vacances.
Le Centre national pour le développement du sport.	Aide à l'installation des personnels de l'Etat ; CESU — garde d'enfant 0/6 ans ; chèques-vacances.
L'Ecole nationale de sports de montagne.	Aide à l'installation des personnels de l'Etat ; CESU — garde d'enfant 0/6 ans ; chèques-vacances.
Le Musée national du sport.	Aide à l'installation des personnels de l'Etat ; CESU — garde d'enfant 0/6 ans ; chèques-vacances.
Institut national du sport, de l'expertise et de la performance.	Aide à l'installation des personnels de l'Etat ; CESU — garde d'enfant 0/6 ans ; chèques-vacances.
Agence nationale des titres sécurisés.	Chèques-vacances.
Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice	Chèques-vacances ; CESU — garde d'enfant 0/6 ans.
Voies navigables de France.	Aide à l'installation des personnels de l'Etat ; CESU — garde d'enfant 0/6 ans ;

	chèques-vacances ; actions mises en œuvre par les sections régionales interministérielles d'action sociale ; Dispositifs de réservation interministérielle de logements sociaux et de places en crèches.
Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.	Aide à l'installation des personnels de l'Etat ; CESU — garde d'enfant 0/6 ans ; chèques-vacances ; Actions mises en œuvre par les sections régionales interministérielles d'action sociale ; dispositifs de réservation interministérielle de logements sociaux et de places en crèches.
Ecole nationale supérieure maritime.	Chèques-vacances ; CESU — garde d'enfant 0/6 ans.

Fait le 26 décembre 2013.

La ministre de la réforme de l'Etat,
de la décentralisation
et de la fonction publique,
Marylise Lebranchu
Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie et des finances,
chargé du budget,
Bernard Cazeneuve